



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports



COMITE DEPARTEMENTAL DU CHER

COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITE DU CHER 2025 N°8

Le mercredi 18 juin 2025 à 18h00, les membres du Comité Départemental du Cher de Pétanque et de Jeu Provençal se sont réunis au siège, à l'initiative de leur président, Gilles VERHAUVEN.

Présents : HERNANDEZ Manuela, JACQUET Vanessa, LAGNEAU Anne-Marie, LUBERNE Dominique, ROBLIN Nicole, DESCHAMPS Gaëtan, FAGUET Marc, GIACALONE Jacques, HEUSICOM Fabrice, KUZMINSKI Dimitri, ROBLIN Didier, ROGAUME Franck, Gilles VERHAUVEN.

Excusé : SEGURA Gilbert. CERDA Jean-Paul

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU COMPTE RENDU REUNION CD18 N°7
- II. COURRIERS DIVERS
- III. BILAN CHAMPIONNATS REGIONNAUX SENIORS & JEUNES
- IV. DELEGATIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2025
- V. CR DE LA REUNION AVEC LA MAIRIE DE BOURGES DU 18/06
- VI. PREPARATION DE LA COUPE DE FRANCE/CHER DES CLUBS DES 28&29 JUIN
- VII. NATIONAL MIXTE
- VIII. QUESTIONS DIVERSES

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU REUNION CD18 N°7

Le compte rendu du 19 mai dernier a été validé par l'ensemble des membres présents, à l'exception de la formulation d'une phrase pouvant être interprétée par certains comme mettant en cause le Club Argentais lors des doublettes jeunes, en raison de l'absence d'un écran permettant aux jeunes de suivre les parties, alors que cette responsabilité incombait à la commission jeunes.

II. COURRIERS DIVERS

- Note de cadrage relative à la convention d'objectifs FFPJP sur les remboursement des frais liés aux Championnats de France : l'aide prévisionnelle pour l'année 2025 s'inscrit dans une fourchette allant de 1 118 € à 1 676 €. Cette enveloppe, conditionnée par les résultats sportifs de nos qualifiés. Par ailleurs, il convient de souligner que l'engagement fixé à 5 euros par joueur, inchangé depuis de nombreuses années, apparaît aujourd'hui insuffisant au regard des dépenses réelles. Dans cette optique, il est envisagé de réviser à la hausse le montant de l'engagement dès l'année prochaine, afin de mieux couvrir les coûts effectivement supportés par le comité.

- La FFPJP a envoyé un mail pour le recyclage et formation BF2, la commission jeunes verra avec les intervenants

- La FFPJP a adressé un rappel important concernant la notion d'honorabilité attachée aux fonctions d'encadrement, en particulier auprès des jeunes. Il est expressément demandé que tout incident, même jugé mineur, fasse systématiquement l'objet d'un rapport écrit. Ce protocole vise à garantir un cadre sécurisé pour l'ensemble des licenciés, et en particulier pour les plus jeunes, sans que la finalité de chaque signalement ait à être connue des éducateurs. En conséquence, la commission Jeunes et Féminines ainsi que le Comité Directeur du Cher tiennent à rappeler qu'ils seront intransigeants sur



COMITE DEPARTEMENTAL DU CHER

l'application de cette directive. Tous les éducateurs accompagnant des jeunes lors de compétitions ou de rassemblements sont concernés et devront se montrer exemplaires.

- Courrier de Manuela concernant un incident survenu à Saint-Amand : Lors des doublettes vétérans organisées à Saint-Amand, un incident s'est produit impliquant notre déléguée Manuela. Dans un premier temps, elle avait annoncé une interruption des parties en 16èmes de finale, avec une reprise le lendemain en 8èmes. Constatant son erreur, et les équipes étant encore présentes sur le site, elle a souhaité rectifier cette décision afin de reprendre les parties immédiatement. Malgré ses excuses et son rôle officiel, certains joueurs ont refusé de reprendre, s'appuyant sur l'annonce initiale. Ce refus constitue un comportement inacceptable à l'égard d'un officiel du CD18. Dans un tel contexte, il appartient au jury du jour de se réunir immédiatement sur place, de statuer sans délai sur la situation, de prendre une décision ferme, et, le cas échéant, de sanctionner les joueurs récalcitrants, y compris par disqualification si nécessaire. Un rapport de jury devra ensuite être rédigé et transmis aux instances compétentes. Personne n'est à l'abri d'une erreur, et le respect mutuel doit primer. Le Comité du Cher apporte tout son soutien à Manuela et rappelle l'importance des valeurs de la pétanque, du respect des bénévoles et officiels sur le terrain.

- Création d'un nouveau club à Saint-Ambroix : Nous vous informons qu'un nouveau club verra officiellement le jour à Saint-Ambroix à partir du 1er janvier 2026. Il en a été pris acte, et ce club sera invité à participer aux réunions de secteur, dans les mêmes conditions que les autres clubs affiliés. Cependant, il convient de souligner que les fondateurs de ce nouveau club étant actuellement licenciés dans d'autres clubs, de ce fait, ils ne pourront exercer leurs fonctions dirigeantes au sein du club de Saint-Ambroix qu'à partir du moment où leurs démissions des clubs actuels auront été enregistrées, conformément aux règlements en vigueur.

- Suite aux difficultés rencontrées à la table de marque lors du concours du jeudi 29 mai, les dirigeants du club d'Aubigny ont adressé un courrier demandant la mise en place d'une formation à l'outil Gestion concours. Cette initiative vise à éviter que de telles situations ne se reproduisent. En réponse, Gilles a proposé d'organiser une session de formation le mardi 1er juillet à 18h00. Nous remercions également les personnes du club d'Argent pour leur aide précieuse le jour du concours, qui a permis son bon déroulement malgré les difficultés techniques rencontrées. Nous rappelons que, quels que soient les concours attribués, les clubs sont tenus de respecter une charte de bon fonctionnement. Un non-respect de ces engagements peut remettre en question l'attribution des championnats ou concours pour l'année suivante. Des dysfonctionnements de ce type peuvent par ailleurs entraîner d'autres dérives, comme des comportements inappropriés voire violents. Merci à tous pour votre implication et votre sens des responsabilités.

- Dans le cadre de la reconnaissance des bénévoles, la FFPJP demande d'envoyer à la région pour validation, l'attribution de distinctions honorifiques. Elle doit impérativement être effectuée avant la fin juin.

III. BILAN DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Deux titres en séniors pour St Florent en Triplette Féminin et pour Clémont en Doublette Mixte et un titre en jeune pour St Florent en Triplette Juniors .



COMITE DEPARTEMENTAL DU CHER

- Tir de précision à Châteauroux : Sacha JACQUET perd en 1/2F contre Ilian ROQUAIN (CD45), Nolan MERIGAUD perd en 1/4F contre Mathé DELYS (CD41). À noter : le club et comité 36 recevant n'a pas suffisamment anticipé le manque de personnel. Il est regrettable que rien n'ait été prévu pour l'accueil et la prise en charge des bénévoles. Heureusement, des bénévoles venus d'autres départements, notamment 5 du Cher, ont permis le bon déroulement de ces championnats. Le président de la Ligue du Centre, Didier Chauvin, que nous remercions chaleureusement, a quant à lui pris l'initiative de fournir à ses frais, via la ligue, les bouteilles d'eau qui nous ont été distribuées.

IV. DELEGATION CHAMPIONNAT DE FRANCE

- Triplette Féminin régional : Anne-Marie LAGNEAU
- Doublette Mixte régional : Patrick PETIT
- Triplette Jeunes régional : Juniors Michael JACQUET & minimes Anne-Marie LAGNEAU

V. COMPTE RENDU REUNION MAIRIE DE BOURGES

La réunion s'est bien déroulée. Les rumeurs concernant la fermeture du site *Esprit 2* et la réaffectation du boulo-drome à d'autres usages ont été démenties. Il nous a toutefois été précisé que les terrains situés derrière la butte de terre appartiennent à l'agglomération de Bourges, et qu'ils sont destinés à l'installation de panneaux photovoltaïques. Les clubs utilisant le site durant le second semestre (Pigny, Châteauneuf, Marmagne & Trouy) devront transmettre leurs attestations d'assurance de responsabilité civile.

VI. PREPARATION COUPE DE FRANCE & COUPE DU CHER DES 28 & 29 juin 2025

L'engouement est au rendez-vous cette année avec 41 équipes engagées. Jacques a établi le listing des participants, et le tirage au sort est effectué ce jour ; les résultats seront communiqués aux clubs dans la foulée. Toutefois, face aux contraintes logistiques et aux nombreuses demandes des clubs, un retour à l'ancienne formule reste envisageable.

VII. NATIONAL MIXTE 2025

Le National de pétanque se tiendra les 5 et 6 octobre 2025, et représente, comme chaque année, une organisation d'envergure. Les bénévoles habituels seront contactés par Marc afin de constituer les premières équipes d'appui. Un appel sera également lancé auprès des clubs pour mobiliser des volontaires supplémentaires, notamment pour assurer l'installation, l'intendance, l'accueil des participants et le bon déroulement logistique de la manifestation.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Concernant l'achat du local, un site a été identifié. Les membres du comité seront invités en tout début de semaine prochaine à venir le visiter. Gilles va se positionner sur cette opportunité. L'emplacement semble répondre aux critères d'accessibilité, notamment pour les véhicules légers et le 9 places, malgré la présence de travaux en cours.
- Le règlement des championnats, notamment en ce qui concerne la consommation d'alcool, les produits illicites et les sanctions associées — qu'elles soient sportives, financières ou administratives



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports



COMITE DEPARTEMENTAL DU CHER

nécessite une mise à jour et un débat approfondi. Une réunion de la commission compétente sera prochainement programmée afin de faire avancer ce dossier. D'ici là, les membres sont invités à commencer à réfléchir sur la question, en vue d'apporter des propositions concrètes lors des échanges à venir.

- Nous constatons avec préoccupation une recrudescence de comportements violents, verbaux comme physiques, sur nos terrains. Ces incidents, souvent alimentés par un manque de fair-play, une tension croissante en compétition et parfois l'usage d'alcool, nuisent profondément à l'image de notre discipline et aux valeurs qu'elle porte. Ce phénomène, bien qu'encore trop rarement formalisé par des rapports d'arbitres ou de présidents de clubs, nous est régulièrement signalé de manière informelle. Or, sans signalement officiel, notre marge d'action reste limitée. Conscient de cette réalité, Dimitri adressera un rappel clair à l'ensemble du corps arbitral quant à l'importance de faire remonter systématiquement ces faits. Il est fondamental que chaque acteur prenne ses responsabilités afin que des mesures concrètes puissent être prises. Le comité du Cher, solidaire et déterminé, affirme qu'il ne saurait tolérer de tels agissements. Il s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires, sportives, disciplinaires et pédagogiques, pour enrayer cette montée de violence et garantir un climat respectueux, digne des valeurs de la pétanque.
- Le tarif de location des stands pour le National sera porté à 200 €. Bien que cette hausse puisse paraître significative, elle reste modérée et justifiée au regard des tarifs pratiqués dans d'autres nationaux similaires. Ce nouveau tarif demeure tout à fait accessible pour les exposants.
- Bien que M. Hugo LEBEAUPIN soit toujours en arrêt de travail depuis le mois dernier, le CRE prévu le dimanche 22 juin est maintenu. En son absence, Jean-Marc MESMIN assurera l'intérim, accompagné des collaborateurs habituels.

Prochaine réunion du CD18, le jeudi 17 juillet 2025.

Le Président Gilles VERHAUVEN

La Secrétaire Dominique LUBERNE

